



RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La commission de gestion, composée de Messieurs David Goy, Sébastien Fabre et René Parrat, ainsi que de Mesdames Sandrine Fonjallaz et Jenny Bolay, présidente, s'est réunie à plusieurs reprises en séances plénières pour vérifier les comptes 2015 et examiner la gestion de la municipalité pour la même période.

2. COMPTES COMMUNAUX ET RAPPORT DE GESTION

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Fiprom S.A. (page 12 du rapport de révision en annexe). Dans son rapport du 13 mai 2016, cette dernière précise que, lors de son contrôle, elle n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 22'750.89 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité communale.

La commission a procédé à la vérification de toutes les pièces comptables du mois de juin 2015, ainsi qu'à toutes les écritures concernant le crédit d'investissement du remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Rie, Pré-Montagnon et environs. Elle a pu constater l'exactitude des écritures et la parfaite tenue des comptes par la boursière.

En outre, une délégation de la commission a été convoquée le 12 mai 2016 par l'Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV) pour examiner la gestion et les comptes de l'entente (rapport en annexe).

Le rapport de gestion et des comptes communaux 2015 a été examiné en détail avec la municipalité. Les questions suivantes ont en particulier été posées, la réponse de la municipalité apparaissant à la suite de chaque point soulevé :

2.1 Questions liées aux comptes 2015

a) p. 7 110.3151 Entretien, maintenance informatique, mobilier, matériel, machine
L'augmentation importante est aussi liée à la mise en place du wifi public.

Comment est-il géré, quels sont les risques encourus, une utilisation abusive pourrait-elle engendrer des frais ?

Le site communal est sécurisé ; il n'y a pas de risque d'utilisation abusive.

En dehors de la maison de Commune, y a-t-il d'autres endroits du village avec wifi public ?

Il n'y a pas d'autre wifi public. La grande salle dispose d'un wifi avec code d'accès pour ses usagers et à la salle de gym, le wifi est câblé (pour les réservations de la cantine Pic et Croc).

b) p. 10 1er alinéa (rubrique 210.4020, impôt foncier)

"L'impôt foncier continue également à progresser"

Cette progression est-elle due à des réévaluations des estimations fiscales ou à des améliorations des bâtiments existants ? Il s'agit des nouvelles estimations lors de ventes ou suite à des mises à l'enquête, même simplifiées, à la commune.

Y a-t-il une part des bâtiments "Bobst" ? Il y a effectivement une part des bâtiments Bobst.

c) p. 15 310.314 Entretien des terrains communaux

En quoi consiste cet entretien, quelles sont les zones concernées ? Le drainage du chemin des Bois a été curé, l'entretien correspond à la remise en état du chemin après travaux.

d) p. 15 320.3142 Entretien des chemins forestiers

Existe-t-il une loi fédérale qui interdit (ou limite aux ayants-droits) l'accès des véhicules aux forêts ? Une telle interdiction limiterait-elle les frais d'entretien ? Cet accès est généralement interdit mais les communes peuvent y déroger et dans le cas de Vufflens, cela ne ferait pas de différence car les frais sont liés aux remises en état après le passage des entreprises forestières.

e) p. 21 358.3 3 places de parc intérieures Cuvillard 17

Ces locations ont-elles été revalorisées (prix bas ; moins de CHF 90. par mois) ?
Ces places sont au même tarif que d'autres places dans le locatif.

f) p. 22 Locations des bâtiments à l'ASICoPe

Est-ce bien une seule salle de classe dans l'ancien collège ? Non, il y a deux classes.

g) p. 25 430.311 Achats machines, matériel, espaces publics

Lors de l'achat de la nouvelle lame à neige, avez-vous fait reprendre l'ancienne ?
L'ancienne lame est toujours là, elle sera mise en vente à l'automne.

h) p. 25 430 Routes

Les chemins d'améliorations foncières sont-ils du domaine public ? Si oui, ne risque-t-on pas d'avoir des frais importants à l'avenir (lors des travaux sur la route de Mex, le trafic avait été dévié sur le chemin du hangar de M. Cuérel et il y a eu dégradation du chemin) ?
La commune est propriétaire et entretient les chemins AF. L'état de ces chemins est connu et a fait le sujet d'une étude en 2010 par la société ERTEC. Durant la prochaine législature, un projet de réfection des chemins sera planifié. En ce qui concerne la dégradation du chemin cité plus haut, les entreprises ayant travaillé sur la route de Mex ont procédé à une remise en état, les "pattes d'oie" ont été refaites. Il y a parfois des dégâts sur ces chemins AF également en raison du non-respect de la limite des 80 cm par certains agriculteurs.

i) p. 27 450.381 Attribution à financement spécial gestion des déchets

Quel est ce nouveau compte ? Ce n'est pas un nouveau compte ; un fonds de réserve de recettes affectées a été créé, à mettre en lien avec le 450.481, p.27 et le 9280.03, p.52.

j) p. 30 2ème alinéa Instruction publique et cultes

Quelle est la teneur de la décision 142 ? Pouvez-vous nous présenter la situation actuelle ? Quelles seraient les incidences d'une séparation de l'ASICoPe sur les six communes Venoge ?
Pour Vufflens, la décision 142 prise par Mme A.-C. Lyon en novembre 2014 aurait les incidences suivantes : les six villages Venoge (Penthaz, Penthalez, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex) auraient un nouvel établissement primaire : Penthaz-Penthalez et environs, distinct de l'établissement primaire de Cossonay (regroupant les communes de Cossonay, Gollion, Vullierens, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle et Mont-la-Ville). Pour les élèves du secondaire, toutes ces communes seraient regroupées au sein de l'établissement secondaire de Cossonay-Penthalez et environs. La situation actuelle est complexe : les six villages Venoge ont demandé un arbitrage à Mme Lyon afin d'obtenir l'autorisation de créer non seulement un établissement primaire mais également un établissement secondaire. Pour ce faire, il faut, et c'est une des difficultés de l'intercommunal, que toutes les communes de l'ASICoPe donnent leur accord.

Il y aurait des incidences financières (diminution des transports, classes à construire) et des incidences sur les possibilités offertes aux élèves (limitation du potentiel des options). Jusqu'en 2020, au moins, les élèves doivent rester sous l'égide de l'ASiCoPe ; la séparation est loin d'être imminente ...

k) Un autre point concernant le domaine des écoles a attiré notre attention ; il s'agit de la reprise de l'entreprise SAPJV par l'entreprise MBC. Cela aura-t-il une incidence pour l'avenir du transport des élèves ? Il n'y aura pas d'incidence. Les cars portent encore le nom de l'ancienne compagnie SAPJV, bien que les transports soient déjà assurés par l'entreprise MBC.

l) p. 51 9221 Emprunts par obligation simple

Est-ce qu'avec un emprunt de CHF 7'244'460.00 notre commune est dans la norme ?

Sans le prêt AJERCO (garderie), le taux d'emprunt de 1,63% tombe à 1,51% . C'est assez stable et cela correspond à un endettement net de moins de CHF 4'500 par habitant (moyenne du canton : plus de CHF 5'000 par habitant). Pour rappel, l'endettement net de notre commune qui s'élève à CHF 5'269'212.97 (p. 53) se calcule de la manière suivante : le total des emprunts par obligation simple de CHF 7'244'460.00 (rubrique 9221, p. 51) auquel on soustrait les disponibilités de CHF 1'975'247.03 (rubrique 91, p. 48).

2.2 Questions d'ordre général

Nous avons constaté que la mobilité a été largement favorisée par l'arrivée du bus.

Quel a été le coût pour la population ? Il n'y a pas eu de frais supplémentaires pour la commune, nous faisons partie du bassin 4 et les frais entrent dans un "pot commun" qui englobe également les frais des CFF, de la CGN et du funiculaire de Cossonay. Les courses de midi ayant été mises en place suite à une demande de la commune de Mex, c'est elle qui a pris à sa charge les frais inhérents à ces courses.

Avez-vous des informations sur le taux de fréquentation ?

La ligne est très fréquentée matin et soir, peu à midi.

Est-ce qu'il y a un seuil de fréquentation pour pouvoir maintenir la ligne ?

Le projet est à l'étude pour une année, il n'y a pas de seuil pour le moment.

A long terme, avec de bons transports publics et un accès aisé au village, notre commune pourrait se densifier et la vie des personnes plus âgées serait améliorée. Actuellement, la dépose du bus à la gare se fait sur la RC 175 et cette situation n'est pas optimale. Serait-il possible de réserver les 4 places de parc à côté des abris à vélos pour le bus ?

Etant dans une période d'essai, cela n'est pas possible pour l'instant. A fin novembre 2016, en cas de maintien de cette ligne, il sera temps de chercher des solutions pour améliorer la situation.

La commune a mis à l'enquête publique un carrefour giratoire qui va favoriser l'accès au village et à un futur P+R. Ce P+R pourrait-il apporter des gains ?

Une étude, payée à 50 % par la commune et à 50 % par le canton, avait été entreprise en 2007. Elle n'a pas été finalisée car il n'était pas possible d'entrer en matière avant la réalisation de la RC177. L'idée était de créer un parking d'au maximum 150 places, mais progressivement et selon les besoins, par tranche de 50 places. Plusieurs questions se posent : faut-il mettre le terrain à disposition ou gérer soi-même le P+R, avec les contraintes que cela implique ? La problématique reste ouverte ...

Est-ce que la desserte CFF pourrait être meilleure du fait de la présence du P+R ?

Il n'y aura pas plus de trains avant l'arrivée de la 3ème voie sur la ligne d'Yverdon.

Bien que notre commission ne soit pas liée directement au budget 2016, nous aimerions connaître les projets de la municipalité concernant le plan d'investissements 2016-2020.

La réfection des chemins d'amélioration foncière et la création du tea-room pourraient compléter le plan d'investissements.

3. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Point 5 du préavis 2/2014 Archives communales

La commission recommandait, suite à la visite des archives, d'envisager la possibilité de protéger le local des archives des atteintes du feu.

Pas de mesures particulières pour le moment mais il serait possible d'installer une armoire anti-feu.

Point 4 du préavis 1/2015 TVA

La commission recommandait de veiller à ce que le problème de la TVA (déductible ou non) soit évoqué dans les divers préavis.

La problématique sera évoquée dans la mesure du possible, sachant que la situation diffère selon le montant du chiffre d'affaires.

Point 5 du préavis 1/2015 Fonds culturel

La commission recommandait de réfléchir quant à l'utilisation du fonds culturel (achats de livres pour que notre bibliothèque reste attractive?) mais en tout cas d'éviter de continuer à capitaliser dans ce fonds lorsqu'il atteindra un certain montant (par exemple CHF 100'000).

La municipalité n'a pas utilisé ce fonds depuis la rénovation de l'horloge placée à la maison de Commune. En ce qui concerne l'achat de livres, elle reste ouverte à toute proposition étayée venant de la bibliothécaire mais redoute une accumulation d'ouvrages, ce qui nécessiterait une nouvelle organisation et de nouveaux rangements.

Point 3 du préavis 2/2013 Nuisances sonores dues au trafic ferroviaire lié à la ZI

La commission recommandait d'étudier et de proposer au plus vite les possibilités de réduire les nuisances sonores dues au trafic ferroviaire lié à la zone industrielle au vu d'une imminente augmentation du taux d'occupation de cette zone.

La municipalité a régulièrement suivi les dossiers, de manière extrêmement attentive.

Notre commission a d'ailleurs posé plusieurs questions sur ce point (voir chapitre suivant).

4. QUELQUES CONSIDÉRATIONS.

Nous arrivons en fin de législature et c'est l'occasion de porter un regard en arrière sur le chemin parcouru : la présentation du "rapport de gestion et comptes communaux" s'est étoffée au fil des ans et les nombreuses remarques, en vis-à-vis des comptes, facilitent grandement la compréhension.

Mais il y a une partie non négligeable du travail de gestion de la municipalité qui n'apparaît pas dans ce rapport : ce sont toutes les actions engagées pour anticiper et prévenir d'éventuelles nuisances, pour protéger les citoyens et pour améliorer leur cadre de vie.

Afin de mettre en lumière cette facette de leur travail, nous avons demandé à la municipalité de nous présenter plus précisément leurs démarches face aux implantations dans la ZI.

Quelles sont les stratégies mises en place vis-à-vis des industries de la ZI ?

Pour les entreprises sises sur le territoire d'Aclens, la municipalité suit les mises à l'enquête et va voir sur place. Lorsqu'il s'agit d'entreprises sur le territoire communal, elle lit les rapports d'impact et prépare une liste de questions à poser. Elle rencontre les personnes qui ont rédigé le rapport et l'acousticien, expert mandaté par la commune, puis les responsables de l'entreprise.

La municipalité ne se satisfait pas d'un minimum mais engage des négociations pour obtenir des améliorations... Avec une entreprise telle que H2M, la municipalité a rencontré une bonne écoute. Avec un partenaire tel que COOP, c'est plus ardu !

Les formulations du rapport d'impact doivent être claires et la municipalité a fait, par exemple, remplacer un terme comme "pourrait" par le terme "doit".

Quel est l'historique des actions en lien avec les nuisances sonores de la ZI ?

Depuis août 2013, il y a eu plus d'une soixantaine de démarches : courriers, séances, mesures de bruit, rapports et interventions de la commune. Le 1^{er} juillet 2015, une commission de suivi des nuisances sonores de la ZI a été nommée.

En plus des contacts avec les entreprises, la municipalité a traité avec de nombreuses personnes : M. Kalberer, acousticien ; M. Belly de la DGE ; le bureau d'ingénieurs géomètres BBHN et le bureau CSD ; Railcare ; M. Panchaud des CFF ; M. Ballmer, représentant le SEVA ; des membres du SIVA ; Mmes Gorrite et de Quattro, conseillères d'Etat ; etc.
Elle a envoyé les rapports d'impact et eu des discussions avec l'association Stop-Bruit.

Quelle a été la charge de travail de la municipalité dans cette implication ?

C'est une charge importante, elle s'est chiffrée à plus de 700 heures pour l'ensemble des municipaux en 2015. Elle a également eu un impact sur le travail du secrétariat communal.
La zone industrielle est étendue ; avec cette surcharge de travail, la municipalité arrive en limite de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance des démarches entreprises dans la zone industrielle, nous avons constaté qu'en passant au crible les projets et en discutant sur les principes de précaution, notre municipalité a fait le maximum pour qu'il y ait le moins de nuisances possible et a obtenu des résultats tangibles.

5. RECOMMANDATIONS

a) Contenu du "rapport de gestion et comptes communaux"

Nous aimerions que le rapport de gestion comporte un chapitre d'ordre général. Nous pourrions y trouver des considérations telles que celles faites ci-dessus qui permettraient aux membres du conseil de mieux comprendre la teneur du travail de la municipalité et qui ne reflèteraient pas que l'aspect financier, mais plutôt la vie communautaire à Vufflens-la-Ville.

b) Utilisation du fonds culturel

Nous avons appris qu'il n'y avait pas de règlement pour ce fonds. Les suggestions d'utilisation sont laissées aux "bons soins" et au bon sens des membres de la municipalité et du conseil communal. En nous penchant sur la question de l'offre des livres de la bibliothèque, nous constatons l'ouverture de notre municipalité sur ce sujet et faisons les propositions suivantes : afin de ne pas se retrouver submergé par le volume des livres, il pourrait être judicieux, d'une part de remplacer les albums usagés des séries qui ont encore un grand attrait pour les enfants et qui font partie du patrimoine littéraire, d'autre part d'augmenter le forfait annuel des livres empruntés à Bibliomédia.

Il y aurait ainsi, sans demander un investissement dans de nouvelles étagères par exemple, de nouveaux ouvrages attractifs pour les utilisateurs.

Le forfait actuel des livres empruntés à Bibliomédia est de 150 volumes et se monte à CHF 522 par an. A titre indicatif, un forfait de 300 volumes se monte à CHF 864 et pour un forfait de 400 volumes, à CHF 1152 par an.

6. VISITE DE LA COMMISSION

Jeudi 26 mai, nous avons eu la chance d'assister à une présentation du site et des objets découverts durant les fouilles liées à la RC 177, à l'installation de chantier des archéologues.

Le samedi 28 mai, une visite ouverte au public a permis à toutes les personnes intéressées de visiter ce site et a remporté un vif succès. Voici un extrait du dépliant de présentation de la fouille archéologique de Vufflens-la-Ville "en Reverule", édité par Archeodunum.

Les investigations archéologiques entreprises sur le tracé de la RC 177 ont livré les vestiges d'une agglomération celtique datée du 2^e siècle avant notre ère. La taille du site, la densité des découvertes et leur organisation, ainsi que la variété des activités documentées, indiquent que nous sommes en présence d'un habitat groupé d'importance majeure, que l'on pourrait qualifier de ville, même si le terme, pour cette période de l'Histoire, doit être utilisé avec précautions. En Europe, cette forme d'habitat devient fréquente vers 200 avant J.-C., date qui voit l'émergence de pôles urbains qui

formeront parfois le noyau de nos villes actuelles, comme c'est le cas à Berne ou à Yverdon. L'exploration du site sur plus de 7000 m² offre la possibilité inédite en Suisse d'étudier l'évolution de ce type d'habitat sur environ un siècle, jusqu'à son abandon vers 100 avant J.-C. Les observations effectuées sur le terrain permettent d'identifier des espaces distincts au sein de l'agglomération.

Deux zones d'habitat occupent chacune une terrasse naturelle et sont séparées par un secteur voué à l'artisanat du métal. En contrebas de l'agglomération, dans la plaine de la Venoge, un second espace artisanal est dédié à la production céramique. Le matériel découvert jusqu'ici se révèle extrêmement riche : 400 parures et 100 monnaies figurent déjà à l'inventaire. Le faciès monétaire très diversifié, les importations et les biens de prestige répertoriés permettent de considérer le site de Vufflens-la-Ville comme un pôle commercial important, établi à la croisée des grands axes de communication nord-sud et est-ouest.

Vous trouverez plus d'informations sur le site : www.archeodunum.ch

7. CONCLUSIONS

La commission de gestion tient à remercier les membres de la municipalité ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, pour leur disponibilité, la clarté de leurs explications, l'excellent état d'esprit et la volonté de transparence qui ont régné durant les entretiens.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose au conseil communal d'adopter le préavis N° 9/2016 du 11 avril 2016 en décidant :

- 1) d'adopter le rapport de gestion ;
- 2) d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 22'750.89 au capital qui s'élève à CHF 159'525.41 ;
- 3) d'accepter les comptes communaux pour 2015, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2015 tels que présentés ;
- 4) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2015.


Sébastien Fabre


Sandrine Fonjallaz


David Goy


René Parrat


Jenny Bolay

Vufflens-la-Ville, le 31 mai 2016

ANNEXES

Rapport de révision de la fiduciaire Fiprom S.A. page 12 (document complet disponible au greffe).

Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2015 de l'Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV)

Rapport de révision à l'intention de la municipalité

Conformément au mandat qui nous a été confié par la municipalité, en application de l'art. 35b du règlement sur la comptabilité des communes, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels, bilan et compte de fonctionnement, de la commune de Vufflens-la-Ville pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la municipalité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre rôle ne se substitue pas à celui de la commission de gestion qui demeure la répondante du Conseil.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint, conformément aux directives pour l'organe de révision du 1er janvier 2004 du Département de l'intérieur. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la commune contrôlée. En revanche, des vérifications des flux de fonctionnement et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

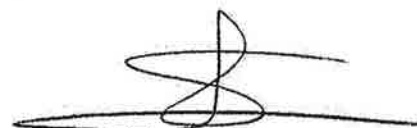
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 22'750.89 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes.

Lausanne, le 13 mai 2016

Fiprom sa
Fiduciaire de Prométeerre



Philippe Christen
Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et controlling
Responsable du mandat



Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé

Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV)

**Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2015
Séance du 12 mai 2016**

La séance a lieu au siège social de l'Entente, à Vufflens-la-Ville à 18h. Sont présents :

Le Conseil administratif de l'Entente :

Mme I. Rossel, présidente et MM. M. Buttin, G. Cherix, M. Gruaz, G. Wyss
Mme V. Pilloud, boursière
M. L. Salm, fontainier

La commission de gestion :

Vufflens-la-Ville : Mme J. Bolay et M. R. Lambelet
Mex : Mme M. Clerc et M. R. Pauli
Villars-Ste-Croix : M. V. Cattano – (M. I. Kortchnoï excusé)

La commission dispose des documents suivants : le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2015 et le rapport de l'organe de révision GRF société fiduciaire SA à Morges.

Les documents sont passés en revue avec quelques commentaires complémentaires et les questions posées par les commissaires ont reçu des réponses satisfaisantes.

En raison de l'été 2015 très chaud voire caniculaire, la consommation d'eau potable a fortement augmenté. Le chiffre d'affaires a passé de CHF 270'450.- à 339'654.90, procurant ainsi une attribution de CHF 84'000.- (contre 25'000.-) au fonds de réserve, lequel atteint maintenant CHF 153'026.15.

Le réseau fonctionne bien et le fontainier suit journallement son évolution grâce au système d'information automatique par modem toutes les 2 heures.

La Commission remercie toutes les personnes concernées par l'activité et recommande aux conseils législatifs des 3 communes d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux membres du Conseil administratif.

La séance est levée à 18h45

Mex, le 17 mai 2016

Le rapporteur : Roger Pauli

Les membres de la commission :

Vufflens-la-Ville	J. Bolay	R. Lambelet
Mex	M. Clerc	R. Pauli
Villars-Ste-Croix	V. Cattano	

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission
« Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux »

Préavis municipal n° 10/2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame **Monique Verly**
- Monsieur **Marc Schelker**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 10/2016 portant sur le règlement communal concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

La Commission s'est réunie le 7 juin 2016 pour délibérer sur ce préavis. A cette occasion, elle a rencontré Messieurs Michel Gruaz et Roger Weissbrodt. La Commission tient à remercier ces personnes pour leurs explications claires ainsi que pour leur disponibilité.

La législation imposant la tenue d'un compte affecté permettant de maîtriser les charges et d'assurer le financement avec précision, notre règlement communal doit être adapté en conséquence.

Le nouveau système de calcul proposé est plus équitable et a fait ses preuves dans plusieurs communes du canton.

Taxation actuelle

Toute nouvelle construction est taxée à son raccordement à raison d'1% de la valeur ECA, c'est une taxe unique.

La taxe annuelle d'entretien et d'épuration est basée sur la consommation de l'eau potable, soit CHF 1.50 pour la taxe canalisation EC et EU, ainsi que de CHF 1.— pour la taxe d'épuration.

Taxation future

La taxe unique de raccordement sera composée de CHF 14.50 par m² de la surface brut de planché (SBP) pour les eaux usées et de CHF 20.50 par m² de la surface imperméable pour les eaux claires.

La taxe annuelle d'utilisation sera partagée entre une taxe d'eau usée calculée sur le volume de la consommation d'eau potable à CHF 0.30 /m³ et de la taxe d'eau claire calculée sur la surface imperméable à CHF 0.30 / m². Cette surface comprend l'aire du toit et un facteur de 1,5 pour les surfaces goudronnées, pavées ou autres.

La taxe annuelle de traitement sera de CHF 2.— /m³ calculée sur le volume de l'eau potable consommée. Actuellement la commune paie CHF 1.82 /m³ de l'eau consommée à l'AIEV. Le tarif de CHF 1.— n'est donc pas suffisant. A cela s'ajoute, dès 2016, CHF 9.— par habitant pour le traitement des micropolluants.

La location du compteur, l'abonnement annuel (forfait de 40m³ par personne), le supplément éventuel de consommation ainsi que la participation à l'entretien du réseau communal ne changent pas.

Selon quelques exemples de calculation fournis par la municipalité nous constatons que les variations de prix entre les deux systèmes seront - dans la majorité des cas - faibles.

Zone industrielle

Remarque importante, toute entreprise s'installant dans la zone industrielle devra s'acquitter de la taxe unique de raccordement qui sera plus élevée que l'actuelle. La municipalité estime ainsi un gain entre 2 et 3 millions, ce qui permettra le financement des futurs travaux d'entretien.

En revanche, la construction et l'entretien des réseaux EU et EC incombent au SEVA.

Conclusion

En conclusion, la Commission estime que la proposition de la Municipalité fait sens.

Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 10/2016 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 10 juin 2016

Monique Verly



Marc Schelker



Marcel Germann (président)



CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

Rapport sur les mouvements du fonds « Fonds Spécial du Conseil Communal »

Préambule

Conformément au règlement du « Fonds Spécial du Conseil Communal », la gestion du fonds est placée sous la responsabilité du Président du Conseil Communal, qui doit établir à la fin de son mandat, un rapport sur les mouvements du Fonds (Solde initial – alimentation – utilisation – solde final).

Rapport sur le mouvement 2015-2016

Pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (état au 5 juin 2016), le Fonds a évolué comme suit :

	CHF
Solde initial	28'000.-
Alimentation :	
• Versement de la société Bobst (23.05.2016)	7'000.-
Utilisation :	Néant
Solde final	35'000.-

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos cordiales salutations.

Au nom du Conseil Communal

Le Président

La secrétaire



O. Duperrut

R. Heck-Tobler

